

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Yann SOULABAIL) Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents	Madame Isabelle ETIEMBLE Messieurs Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-19

EXERCICE BUDGETAIRE 2018 : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1^{er} Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Au vu du Compte Administratif 2018, il convient de procéder à l'affectation du résultat.

✧ *Pour le budget principal*

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2018 font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 104 756,70 €. La Commission de Finances, réunie le 21 mars 2019, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 comme suit :

- 3 688 800,00 € à la couverture du besoin de financement dégagé au 31/12/2018 (article 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 1 415 956,70 € (soit le solde) pour le financement de la section de fonctionnement.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur ces propositions.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.